

DSDEN 29- Fiche de poste

Enseignant spécialisé - pôle inclusif pour les déficients auditifs

Identification du poste	Adjoint Spécialisé – Pôle inclusif Déficients Auditifs
Lieux d'exercice	Ecole primaire Jacques Prévert- QUIMPER, interventions possibles sur les établissements quimpérois (1 ^{er} et second degré)
Description du poste	-Assurer la scolarisation d'élèves handicapés âgés de 3 à 16 ans, avec déficience auditive et orientés sur décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) vers le S.S.E.F.S (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité) de l'A.F.D.A. (Association Finistérienne pour les Déficients Auditifs). -Assurer la coordination du dispositif et soutenir les parcours de scolarisation dans les classes de référence, en relation avec le directeur d'école, le chef d'établissement du collège de secteur, l'ensemble de l'équipe enseignante et les partenaires concernés (AFDA). -Assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation en relation avec l'enseignant référent qui en assure le suivi.
Action professionnelle	Selon les projets définis, les besoins Pédagogiques ou médico sociaux évalués par l'école et le service de soins et les compétences observées : -Concevoir des actions pédagogiques adaptées et régulièrement ajustées aux besoins évalués et aux compétences observées ; -Formaliser et rédiger les projets pédagogiques individuels et les outils de suivi des acquis des élèves. -Favoriser les intégrations individuelles en informant les enseignants sur les modalités d'adaptation pédagogique nécessaires. -Contribuer à l'évaluation régulière du projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'enseignant référent, chargé de veiller à la continuité et à la cohérence du parcours de scolarisation.
Compétences attendues	- Connaissance actualisée des programmes 1 ^o et 2 ^o degré et des outils d'évaluation -CAPA-SH (Option A de préférence) - Bonnes connaissances de la déficience auditive, des modalités d'adaptation pédagogique et outils existants (Projets pédagogiques individualisés-GEVASCO) ; -Aptitude à favoriser les actions de concertation au sein d'une équipe pédagogique et pluridisciplinaire. -Aptitude à se positionner comme personne ressource au sein de l'école dans le respect du projet de communication choisi par la famille ou dans le cadre d'actions de formation.
Obligation de service d'enseignement	-24 H hebdomadaires d'enseignement + 108 annualisées pour la formation/concertation

Un bilan annuel d'activité est transmis à l'IEN ASH Handicap et à l'IEN